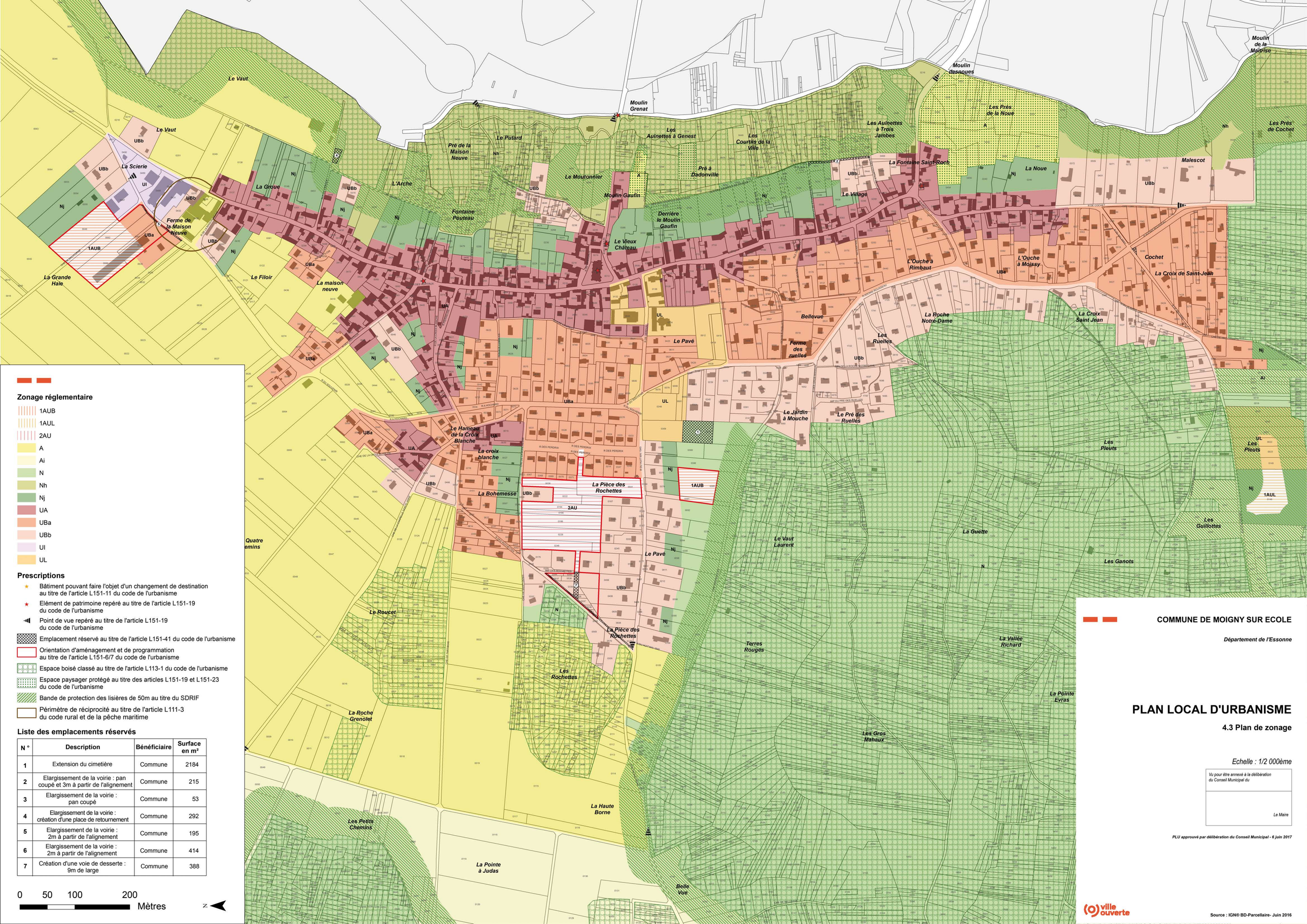

Zonage réglementaire

- 1AUB
- 1AUL
- 2AU
- A
- Ai
- N
- Nh
- Nj
- UA
- UBa
- UBb
- UI
- UL

Prescriptions

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Elément de patrimoine repéré au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Point de vue repéré au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
- Orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L151-6/7 du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Espace paysager protégé au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme
- Bande de protection des lisières de 50m au titre du SDRIF
- Périmètre de réciprocité au titre de l'article L111-3 du code rural et de la pêche maritime

Liste des emplacements réservés

N °	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Extension du cimetière	Commune	2184
2	Elargissement de la voirie : pan coupé et 3m à partir de l'alignement	Commune	215
3	Elargissement de la voirie : pan coupé	Commune	53
4	Elargissement de la voirie : création d'une place de retournement	Commune	292
5	Elargissement de la voirie : 2m à partir de l'alignement	Commune	195
6	Elargissement de la voirie : 2m à partir de l'alignement	Commune	414
7	Création d'une voie de desserte : 9m de large	Commune	388

0 50 100 200 Mètres

N

COMMUNE DE MOIGNY SUR ECOLE

Département de l'Essonne

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.3 Plan de zonage

Echelle : 1/2 000ème

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du

Le Maire

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal - 6 juin 2017

ville ouverte

Source : IGN® BD-Parcellaire- Juin 2016